

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 MAI 2015

14 élus présents et représentés. Secrétaire de séance : D. Cavard

Marché cuisine école - Avenant au contrat d'architecte

En regard du changement de statut de l'architecte (passage de SARL à individuel) et de la cessation d'activité du second cotraitant, M. Sanvoisin, un avenant au contrat initial est signé. Il précise le nouveau mandataire du marché en la personne de M. Bernard Gallon et l'adjonction de 2 nouveaux cotraitants : Grande Cuisine Ingénierie et Algotherm. Les 3 cotraitants interviendront sous forme de groupement conjoint solidaire. Les honoraires seront répartis entre les 3. Cet avenant, accepté par la Commission d'Appel d'Offres, est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Renégociation emprunts

Le Crédit Agricole accepte de réaménager 4 prêts contractés par la commune. Leur taux passe de 5,24 % ou 5,40 % à 3,49 %. Cette renégociation se traduira par une économie globale de 4 368,56 €.

Aménagement réseaux électricité et eau potable – chemin du Grenouillat (Les Cluzeaux)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du SDE 03 à 4 050 € et celui du SIVOM Sioule et Boule à 2 639,30 €.

Extension réseau électrique – le Bourg – rue des Ravières

Le devis du SDE 03 de 1 021 € est accepté par 9 voix « pour ». Il est rappelé que les travaux d'électricité commandés en cours d'année sont réglés seulement l'année suivante et peuvent être étalés sur 5 ans. Même si ce nouveau point lumineux desservira essentiellement une maison dans un premier temps (propriété Imbert), la présence de plusieurs terrains constructibles à proximité a motivé l'acceptation de la proposition.

Questions diverses

Parcours commune : au cours de 4 demi-journées, les élus ont cheminé à travers le bourg et les hameaux afin de mieux apprécier les travaux d'entretien à réaliser. Un calendrier de réalisation sera dressé prochainement par la Commission Entretien.

Cambriolage du local technique : un véritable pillage a été réalisé lors de la nuit du 15 au 16 mai. Les voleurs ont fait main basse sur l'essentiel du matériel de jardinage et d'entretien de la commune, ainsi que sur le véhicule C15. Le préjudice dépasse les 20 000 €.

Annulation 14 juillet : en regard du sinistre précédemment signalé, la commune se voit malheureusement dans l'obligation d'abandonner, cette année, son projet de fêter le 14 juillet avec les Biozatois.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h45.